



## PRÉFET DU MORBIHAN

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Bretagne*

Lorient, le 05/06/2012

*Unité Territoriale du Morbihan*

### RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

- Objet :** Demande de changement d'exploitant  
Carrière de Kervrien – Commune de PLUVIGNER  
– Cédant SOCIETE CARRIERES GEORGES  
– Cessionnaire : SOCIETE CARRIERES ET MATERIAUX DU GRAND OUEST  
(CMGO)
- Réf. :** Transmission de la Préfecture du 11/04/2012, compléments apportés par la Société CMGO en date du 4juin 2012
- P.J. :** 1 projet d'arrêté

Par courrier visé en référence, Monsieur le Préfet du Morbihan nous a transmis pour avis une demande de changement d'exploitant présentée par la Société CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest), représentée par Monsieur Christian RAIMONDI, dont le siège social est situé 2 rue Gaspard Coriolis – 44300 NANTES concernant la carrière de Kervrien à PLUVIGNER . Le dossier a été complété en date du 4 juin 2012

Cette demande a été déposée conformément aux articles 2516-1 et suivants du code de l'environnement.

#### I – EXAMEN DE LA DEMANDE SUR LE FOND

##### I – 1 Descriptif des Installations

La carrière de Kervrien à PLUVIGNER a été autorisée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2004 sous les rubriques 2510 – exploitation de carrières et 2515 – installation de traitement de matériaux, pour le compte de la SAS GEORGES CARRIERE pour une durée de 30 ans.



L'autorisation d'exploiter porte sur une superficie de 20ha 92a 05ca sur les parcelles n° XD 23, XD 50, XD 52 et XD 57p.

La production annuelle est de 250 000T.

#### **I – 2 Moyens techniques et financiers du demandeur**

La Société Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO) est une filiale à 100 % du Groupe COLAS. Cette société a été créée dans le but de regrouper en une même société les carrières exploitées par la COLAS Centre Ouest, SACER ATLANTIQUE et SCREG OUEST, filiales à 100 % de COLAS SA dont la carrière de Kervrien

Cette société dispose donc des moyens techniques et financiers nécessaires à l'exploitation de la carrière de Kervrien

#### **1 – 3 Garanties financières**

Les garanties financières ont été établies au nom de la Société Carrières et Matériaux du Grand Ouest (CMGO). Elles ont été recalculées en fonction du dernier indice TP 01 connu à la date du dépôt des dossiers.

#### **II – AVIS DREAL**

Ce changement d'exploitation résulte d'une réorganisation du groupe COLAS et de la volonté de ce groupe de rassembler sous une même entité juridique l'ensemble des carrières exploitées par ses filiales dans l'Ouest de la France.

#### **III - CONCLUSION**

Nous émettons un avis favorable à cette demande de changement d'exploitant.

Nous proposons à Monsieur le Préfet de saisir la commission départementale de la nature des paysages et des sites – formation spécialisée carrières sur la base du projet d'arrêté préfectoral ci-joint.